

Les Pôles de compétitivité

1. Une nouvelle politique industrielle

qui croise les enjeux et les potentiels territoriaux, l'innovation et le développement économique et dont le cadre est définie par l'article 24 de la loi de finances pour 2005

□ Les enjeux

L'industrie française est confrontée à une double évolution de l'économie mondiale

- l'internationalisation des échanges et des processus de production qui se traduit par une pression concurrentielle croissante ;
- l'avènement d'une économie de la connaissance dans laquelle l'innovation, la recherche – l'immatériel ou l'intelligence en quelque sorte – sont les vecteurs principaux de la croissance et de la compétitivité.

□ Les objectifs

- développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ;
- conforter, sur des territoires, des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;
- faire participer les PME à l'effort d'innovation ;
- accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ;
- favoriser la croissance et l'emploi.

Les Pôles de compétitivité

1. Une nouvelle politique industrielle

□ Les clés du succès

- la mise en oeuvre d'une stratégie commune de développement économique cohérente avec la stratégie globale du territoire,
- des partenariats approfondis entre acteurs autour de projets,
- une gestion intelligente des relations de concurrence et de complémentarité en matière de savoir et d'innovation (notion de cluster),
- la concentration sur des technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance,
- une masse critique suffisante pour acquérir et développer une visibilité internationale.

□ La définition

« Un pôle de compétitivité est formé, sur un **territoire donné** (définition par décret), de **l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation**, engagés dans **une démarche partenariale** (stratégie commune de développement), destinée à dégager des **synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s)** ».

Les Pôles de compétitivité

1. Une nouvelle politique industrielle

□ L'Historique

- ✓ CIADT de septembre 2004 définition de la nouvelle politique : pôles à dominante technologique, pôles à dominante industrielle
- ✓ Novembre 2004 à février 2005 : appel à projets à la labellisation selon un cahier des charges précis sous double pilotage DGSI – DIACT, avec la participation de divers Ministères dont le MAP
- ✓ Article 24 de la loi de finances pour 2005
- ✓ Labellisation de 2005 à 2007 : trois types de pôles : mondial, à vocation mondial ou national
- ✓ Quatre premiers AAP du FUI
- ✓ **Première évaluation** par BCG et CMI de novembre 2007 à juin 2008
- ✓ Discours du Président de la République du 24/06/2008 à Limoges
- ✓ Lancement de la phase 2.0. de cette politique le 24/09/2008 par le Premier Ministre et ouverture d'une tranche complémentaire de labellisation de pôles « Ecotech »
- ✓ 2008 à 2009 renégociation des contrats de performance et des feuilles de route stratégiques pour la période 2009 – 2011
- ✓ Entre-temps, lancement de quatre autres AAP par le FUI
- ✓ 2008 – 2009 lancement d'un AAP en soutien à la création de «plate formes d'innovations» en partenariat avec la CDC
- ✓ 2009, AAP en vue de la labellisation des pôles « Ecotech » (clôture le 2/10/2009)
- ✓ 2009, préparation d'une seconde évaluation à mi-parcours fin 2010.

Les Pôles de compétitivité

2. La situation actuelle

□ L'organisation administrative

✓ Une politique interministérielle gérée par un groupe de travail interministériel (GTI) piloté conjointement par la DGCIS et la DIACT

✓ Pour chaque pôle :

- une structure dotée de la responsabilité morale regroupant les partenaires associés, dotée de règles de gouvernance (labellisation de projets) et d'une structure de gestion
- un cadre contractuel précis avec l'Etat : un contrat et une feuille de route stratégique (axes stratégiques, objectifs, programmes et actions, indicateurs de performance)
- pour le suivi technique, un ministère chef de file, deux référents correspondants du GTI, l'un de niveau national, l'autre de niveau régional, et des experts associés. La représentation politique de l'Etat est assurée par le Préfet de Région.

□ 71 Pôles ont été labellisés ([Cartes](#))

□ 16 pôles sont suivis par le MAAP ([Cartes](#))

8 dans le végétal dont 4 dans la « chimie - matériaux », 4 en nutrition - santé - beauté »

2. La situation actuelle

□ Cas particulier de Céréales Vallée

- ✓ Une association regroupant 63 partenaires (carte) dont l'INRA et Limagrain (leader européen de la production de semences), fédérant organisations et mobilisant 339 chercheurs
- ✓ Labellisée le 12/07/2006
- ✓ Quatre thèmes fédérateurs :
 - ✓ Créer les semences du futur, qui intègrent les solutions agronomiques et variétales pour produire plus et mieux, et proposer des filières de valorisation durable,
 - ✓ Créer les aliments céréaliers, pains, céréales prêtes à consommer, biscuits et ingrédients qui satisfassent l'attente « nutrition santé » des consommateurs,
 - ✓ Créer les aliments issus des céréales qui optimisent et valorisent les filières de productions animales,
 - ✓ Créer des matériaux, des produits et de l'énergie à base de céréales qui apportent un avantage concurrentiel et environnemental par rapport aux produits existants,
- ✓ Développant au meilleur niveau diverses technologies dans la Génétique (Phénotypage et Génotypage), le Métabolisme nutritionnel, l'Agronomie et le concept de bioraffinerie (chimie)

2. La situation actuelle

- Quelques exemples de projets Céréales Vallée
 - ✓ BAMI : « Développement d'un bioréacteur à membranes immergés pour la production de biohydrogène à partir de déchets ligno-cellulosiques céréaliers » (Biobasic Environnement, TechnoMembranes développement, INFORS, Laboratoire de Génie Chimique & Biochimique (LGCB),
 - ✓ DIFEX BIO : « démonstration industrielle de fabrication de films extrudés en biopolymères » (Toray Plastics Europe, IMP-LRMP, IMP-LMM, Syndicat Mixte du Technopole Alimentec, LEYGATECH, TENDRIS, HELLION, ULICE,
 - ✓ QualitNBlé : « Recherche de déterminants génétiques de la qualité boulangère du blé tendre labellisé par le pôle de compétitivité Céréales Vallée » (Biogemma, Arvalis, INRA)

3. Premières conclusions et perspectives

- ✓ Une initiative structurante (changement des mentalités) et nouvelle qui vise à favoriser l'émergence d'écosystème économique de l'innovation fondé sur le savoir et la technologie, qui valorise les synergies entre acteurs de nature et d'origine diverses et évalué en fonction de sa capacité à créer du chiffre d'affaires, des nouveaux produits et des emplois),
- ✓ mais une initiative encore jeune et en évolution, qui s'inscrit dans la durée
- ✓ D'excellents résultats déjà,
- ✓ mais divers sujets d'interrogation :
 - ✓ la notion de taille critique : concurrence inter-régionale, concurrence entre les animateurs des pôles
 - ✓ l'ancrage territorial : cas particulier des PME